



# NEWSLETTER

FÉVRIER 2023

*Chatbot Rebecca*



## SOMMAIRE

---

### ACTUALITÉS

- Mes nouvelles connaissances RH et indemnitaires

### NOUVEAUTÉS

- Retrouvez toutes les règles de promouvabilité de changement de grade des corps interministériels
- Focus sur le décret formation
- Focus sur l'IFSE

## Mes nouvelles connaissances RH ...

En février, je serai en capacité de vous répondre sur les évolutions juridiques portées par le **décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022** relatif à la **formation** et à l'**accompagnement** personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle.

Par ailleurs, j'ai mis à jour certains **tableaux de reclassement** liés à la réforme de la Haute Fonction Publique suite à la publication du **décret n° 2023-56 du 2 février 2023** portant diverses dispositions applicables à l'encadrement supérieur de l'État.

## ... et indemnitaires

Ce mois-ci, je vous présente deux nouveautés du périmètre interministériel:

- l'enrichissement du barème plancher/plafond de l'IFSE (fiche 201793-INTERMINISTERIEL-I.F.S.E),
- deux fiches actualisées sur la prise en charge des frais de transport suite à la hausse des tarifs au 01/01/2023 (fiches 200033/200039-INTERMINISTERIEL-REMBT DOMICILE-TRAVAIL).



## Retrouvez toutes les règles de promouvabilité de changement de grade des corps interministériels

Ce mois-ci, je vous propose une toute nouvelle thématique : **la promouvabilité des agents**.

Vous pourrez désormais retrouver les règles de gestion concernant le **changement de grade d'un agent au sein d'un corps interministériel**.

Il s'agit de la promouvabilité sur tableau annuel d'avancement au choix ou après examen professionnel.

Pour consulter les questions/réponses disponibles, vous pouvez saisir **les mots clés** suivants :

- sur l'ensemble du domaine :  
« *Promouvabilité* »

- pour un corps interministériel précis :  
« *promu* » + « *libellé du grade cible* »

Par exemple : « *Promu* » + « *attaché principal d'administration* »

La **réponse apportée** suit le même format que les réponses du domaine RH avec :

- une partie reprenant les textes réglementaires,
- et une partie détaillant les règles de gestion.



Seules les promotions de grade au sein d'un même corps ont été décrites.

promouvabilité

Cliquez sur cette proposition si c'est ce que vous cherchez.

Plus de propositions dans les catégories suivantes :

- ▼ Promouvabilité des agents (corps interministériels)
  - ▼ Changement de grade - Promouvabilité sur tableau annuel d'avancement après examen professionnel
    - ▶ Quelles sont les conditions à remplir pour être promu au grade d'assistant principal de service social par voie d'examen professionnel ?
    - ▶ Quelles sont les conditions à remplir pour être promu au grade d'attaché principal d'administration par voie d'examen professionnel ?
  - ▼ Changement de grade - Promouvabilité sur tableau annuel d'avancement au choix
    - ▶ Quelles sont les conditions à remplir pour être promu au grade d'administrateur du 2ème grade au choix ?
    - ▶ Quelles sont les conditions à remplir pour être promu au grade d'administrateur du 3ème grade au choix ?
    - ▶ Quelles sont les conditions à remplir pour être promu au grade d'architecte et urbaniste de l'Etat en chef au choix ?
    - ▶ Quelles sont les conditions à remplir pour être promu au grade d'architecte et urbaniste général de l'Etat au choix ?
    - ▶ Quelles sont les conditions à remplir pour être promu au grade d'assistant principal de service social au choix ?
    - ▶ Quelles sont les conditions à remplir pour être promu au grade d'attaché d'administration hors classe au choix ?
    - ▶ Quelles sont les conditions à remplir pour être promu au grade d'attaché principal d'administration au choix ?
    - ▶ Quelles sont les conditions à remplir pour être promu au grade de conseiller technique supérieur de service social au choix ?

Quelles sont les conditions à remplir pour être promu au grade d'attaché principal d'administration au choix ?

Voici ma réponse:

Le grade de l'agent est 'Attaché d'administration' et il a atteint le 8e échelon

Le grade de l'agent est 'Attaché d'administration' et il a atteint le 8e échelon

Voici les réponses que je peux vous apporter:

**RÉFÉRENCES JURIDIQUES**

Décret 2011-1317

**RÈGLES DE GESTION**

L'agent doit être inscrit sur un tableau annuel d'avancement, au choix.  
Décret 2011-1317 A20

L'agent doit justifier justifier, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, d'au moins 7 ans de services effectifs dans un corps civil ou cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau.  
Décret 2011-1317 A20

L'agent doit avoir atteint le 8e échelon de son grade.  
Décret 2011-1317 A20



## Focus sur le décret formation

Le décret n° 2022-1043 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle :

- institue, d'une part, des **aménagements de certains dispositifs de formation** existants pour les adapter aux besoins de populations spécifiques définies à l'article L422-3 du Code général de la fonction publique. Mes connaissances ont donc été complétées sur plusieurs dispositifs de formation « aménagés » : Congé de formation professionnelle aménagé, Validation des acquis de l'expérience (VAE) aménagée, Bilan de compétences aménagé et Congé de transition professionnelle aménagé. Je suis également à jour sur le dispositif de préparation aux concours ou examens.
- créé, d'autre part, **3 nouveaux dispositifs de formation** sur lesquels je suis en mesure désormais de vous répondre :
  - Le **bilan de parcours professionnel** qui correspond à une analyse du parcours professionnel et des motivations de l'agent en vue de l'aider à élaborer et à mettre en œuvre son projet professionnel.
  - Le **plan individuel de développement des compétences** qui consiste en la conception et mise en œuvre d'un ensemble d'actions concourant à la réussite du projet d'évolution professionnelle de l'agent).  
Pour ces deux dispositifs, un arrêté doit être publié afin d'en préciser les modalités.
  - La **période d'immersion professionnelle** auprès d'un organisme public qui est d'une durée comprise entre 2 jours et 10 jours ouvrés, consécutifs ou non, dont la durée cumulée ne peut être supérieure à vingt jours sur une période de trois ans et qui est assimilable à une mission.



En **saisissant** le numéro du décret "**2022-1043**" dans la barre de recherche (1), retrouvez les **dispositifs** concernés (2).

The screenshot shows a search interface with a search bar at the top right containing the text '2022-1043'. Below the search bar, there is a message: 'J'ai plus de propositions que celles-ci. Affinez votre demande en saisissant plusieurs mots-clés si ces propositions ne correspondent pas à votre question.' Below this message is a list of search results, each preceded by a blue dot. The results are: 'Bilan de parcours professionnel', 'Période d'immersion professionnelle', 'Congé de formation professionnelle aménagé', 'Congé de transition professionnelle aménagé', 'Congé pour bilan de compétences aménagé', 'Formation pour bilan de compétences aménagé', 'Plan individuel de développement des compétences', and 'Congé pour validation des acquis de l'expérience aménagé'. A red box highlights the search bar and the list of results. A red circle with the number '1' is placed above the search bar, and a red circle with the number '2' is placed to the right of the list of results. At the bottom of the search results, there is a message: 'Ma question n'est pas dans cette liste !'.



# Focus sur l'indemnité de fonctions, sujétions et expertise (IFSE)

En février, j'ai également mis à jour le barème de l'IFSE suite à la réforme de la Haute Fonction Publique.

Vous pouvez le consulter en saisissant "IFSE", "201793", ou "RIFSEEP" dans la barre de recherche.

La fiche indemnitaire relative à "IFSE" s'affiche, cliquez sur "Consulter le barème de l'IFSE" dans "Pour en savoir plus".

Puis dans l'onglet "Sommaire", cliquez sur le périmètre choisi. Pour les administrateurs de l'Etat, il convient de cliquer sur "INTERMINISTERIEL".

Pour consulter les emplois fonctionnels de la réforme, cliquez sur « Liste des emplois fonctionnels de la réforme » :

La page suivante s'affiche. Faire une recherche de l'emploi en filtrant sur le ministère. Identifiez le niveau de l'emploi puis cliquez sur la bulle correspondant au niveau de l'emploi recherché.

GRILLE PARTAGÉE (GP)	LIBELLE simplifié GRILLE PARTAGÉE	CODE EMPLOI FONCTIONNEL	LIBELLE EMPLOI FONCTIONNEL	CODE GROUPE D'EMPLOI FONCTIONNEL	LIBELLE GROUPE D'EMPLOI FONCTIONNEL	MINISTÈRES	Niveaux
33790	GP EMPF FONC NIV3	00709	SECR GENE REGI ACAD	01044	Secrétaire général de région académique-niveau 3 en référence au 1er MEN		NIV3
33796	GP EMPF FONC NIV3	00709	SECR GENE REGI ACAD	01045	Secrétaire général de région académique-niveau 3 en référence au 3er MEN		NIV3
33792	GP EMPF FONC NIV3	00709	SECR GENE REGI ACAD	01046	Secrétaire général de région académique-niveau 3 en référence au 2er MEN		NIV3
33794	GP EMPF FONC NIV3	00709	SECR GENE REGI ACAD	01047	Secrétaire général de région académique-niveau 3 en référence au 4er MEN		NIV3

Vous pouvez alors consulter le plancher/plafond afférent :

GRILLE PARTAGÉE (GP)	LIBELLE simplifié GRILLE PARTAGÉE	LIBELLE EMPLOI FONCTIONNEL	LIBELLE GROUPE D'EMPLOI FONCTIONNEL	niveau	PLANCHER ANNUEL IFSE	PLAFOND ANNUEL IFSE	PLAFOND ANNUEL et concession de logement pour l'ancienneté absolue de service	Plafond CIA	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN
33797										
33796										
33793	GP EMPF FONC NIV1	Divers EF	Divers GEF	1	6000	15 000		50 000	01/01/2023	
33791										
33790										
33789	GP EMPF FONC NIV2	Divers EF	Divers GEF	2	5800	10 000		44 000	01/01/2023	
33800										
33800										



Pour une utilisation éco-responsable de cette newsletter : n'imprimez ce document qu'en cas de stricte nécessité.